

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 10 décembre 2025

\*\*\*

### Délibération 2025\_12\_26

\*\*\*

**Objet:** GIP Loire Estuaire – Demande d'adhésion au GIP LE

Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à neuf heures et trente minutes à Vertou s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du quatre décembre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents: 6 (pour 7 voix)**

Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix).

**Absents représentés : 6 (pour 12 voix)**

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. CAUDAL ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET

**Absents excusés :**

M. Jean-Pierre BRU ; M. Jean CHARRIER; Olivier DEMARTY ; Mme Sylvie GAUTREAU; Roger GUYON Jean-Luc SECHET; Rémy ORHON; M. Jacques ROBERT

**Assistaient également:**

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Mme Véronique MERLET (Comptable)

**Secrétaire de séance:** Christine CHEVALIER

**Nombre de présents ou représentés: 12**

**Quorum : 12**

**Nombre de voix exprimées: 19**

**Pour : 17 voix**

**Contre : 2 voix— Joseph DAVID**

**Abstention : 0 voix**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention constitutive du GIP Loire Estuaire

Vu la délibération n°2025\_10\_20 portant déclaration d'intérêt pour une adhésion au GIP LE.

Vu la non-participation au vote de M. Jean-Sébastien GUITTON et Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ

Vu le rapport,

### Considérant l'exposé suivant:

Par la délibération n°2025\_10\_xx, le comité syndical a exprimé son intérêt à adhérer au GIP Loire Estuaire. Pour rappel, une telle adhésion est de nature à:

- Clarifier les relations entre les deux structures et renforcer leur articulation ;
- Inscrire plus clairement la mise en œuvre du SAGE dans les priorités stratégiques du GIP LE pour répondre aux attentes de la Commission Locale de l'Eau.
- Offrir une représentation indirecte des EPCI membres du SYLOA au sein du GIP LE ;
- Permettre au SYLOA de participer à la révision de la convention constitutive du GIP LE dès 2026 ;
- Contribuer à la pérennité du modèle économique du GIP LE par une implication territoriale renforcée ;

Il s'agit donc une opportunité stratégique pour permettre de mobiliser les acteurs à porter des actions inscrites dans le SAGE.

Le GIP LE a communiqué son engagement en termes de temps agent à mobiliser et de livrables à produire pour s'articuler au mieux avec la feuille de route du SAGE 2026-30 pour les deux dernières années de la convention constitutive 22-27. Cet engagement de moyens et de production est annexé à la présente délibération.

Dans le cadre des échanges et des plans pluriannuels votés, la cotisation du SYLOA s'élèverait à 40k€ pour l'année 2027 et pour 2026, le prorata de cette somme en fonction de la date réelle d'adhésion. Toutefois, le montant des adhésions est défini annuellement par l'assemblée générale au sein de laquelle le SYLOA sera représenté par un administrateur disposant d'une voix.

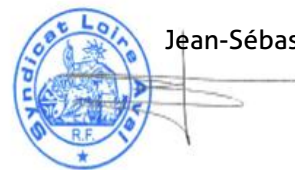
La présente adhésion s'effectue pour une période qui ne pourra excéder le 31 décembre 2027, date à laquelle la présente convention constitutive du GIP LE prendra fin. Pour une adhésion au GIP LE après 2027, le comité syndical devra se positionner à nouveau en fonction de la nouvelle convention constitutive négociée entre les différents partenaires.

### **Après en avoir délibéré, le comité syndical**

- **Demande** l'adhésion du SYLOA au GIP LE jusqu'à la fin de la convention constitutive actuellement en vigueur et qui est annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente décision.

Fait à Vertou, le 10 décembre 2025

Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON



Disposition du SAGE sur lesquelles le GIP LE s'engage à mobiliser des moyens sous condition de l'adhésion du SYLOA	Année de démarrage	Contribution GIP en nb d'agents et ETP (complété par le GIP LE)	Engagement sur les livrables ou actions associés
Disposition E1-1 « Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de l'estuaire de la Loire »	2026	GIP LE 2026 : 10 j (0,05 ETP) pour E1-1 10 j (0,05 ETP) pour E1-2 30 j (0,15 ETP) pour E1-4	<b>Déploiement de l'expertise du GIP et appui</b> dans la création d'outils, plan de communication, sensibilisation en complémentarité avec le SYLOA Le GIP anime un réseau des organismes de recherche et de connaissances en lien avec le SYLOA. Livrable = tableau de bord des travaux de recherche en lien avec le SAGE
Disposition E1-2 « Mobiliser les maîtrises d'ouvrage sur l'estuaire de la Loire et définir une stratégie d'intervention dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations »	2026		<b>Coopération</b> dans cette disposition sous maîtrise d'ouvrage SYLOA Expertise technique attendue du GIP pour le diagnostic sur les enjeux liés à l'estuaire notamment en lien avec la sensibilisation
Disposition E 1-4 « Définir des indicateurs d'évolution de la qualité de l'estuaire, en complément du référentiel DCE » en lien notamment avec le réseau SyVEL et d'autres mesures	2026		<b>Diagnostic partagé</b> en mobilisant plusieurs acteurs concernés dans le cadre de groupes de travail autour de cette thématique pour identifier les indicateurs et réseaux de mesures nécessaires afin de combler les limites du référentiel DCE dans un contexte estuarien et en complément du réseau SYVEL actuel GIP pilote de la mise en œuvre : analyse des indicateurs existants, données mobilisable, articulation DCE...

Disposition du SAGE sur lesquelles le GIP LE s'engage à mobiliser des moyens sous condition de l'adhésion du SYLOA	Année de démarrage	Contribution GIP en nb d'agents et ETP (complété par le GIP LE)	Engagement sur les livrables ou actions associés
Disposition E 2-1 « Identifier les facteurs de dégradation de la richesse halieutique et poursuivre la compréhension du fonctionnement du bouchon vaseux »	2026 (bibliographie + calendrier / rétroplanning + rédaction du cahier des charges en partenariat avec les acteurs locaux – groupes de travail + recherche de financements,...)  2027 (Lancement de l'étude)	GIP LE : 40 j (0,2 ETP) pour E2-1 10 j (0,05 ETP) pour E2-5	Avec le GIPLÉ et autres organismes de recherche et de connaissance concrétisée par un <b>cahier des charges</b> permettant de constituer un <b>groupement adapté</b> et de <b>lancer cette étude avant la fin de l'année 2027</b> GIP pilote, en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude (2027). En 2026 (livrables) : état des lieux des connaissances et démarches en cours, mise en place de la gouvernance, cahier des charges
Disposition E2-5 « Caractériser les flux et orienter les actions pour améliorer la qualité des eaux estuariennes »	2027 (bibliographie + calendrier / rétroplanning + rédaction du cahier des charges en partenariat avec les acteurs locaux – groupes de travail + recherche de financements,...)		Avec la concrétisation d'un <b>cahier des charges en 2027</b> et le <b>démarrage de l'étude en 2028</b> Apport de l'expertise du GIP

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

Annex 

ID : 044-200055127-20251210-2025\_12\_26-DE

<b>Disposition du SAGE sur lesquelles le GIP LE s'engage à mobiliser des moyens sous condition de l'adhésion du SYLOA</b>	<b>Année de démarrage</b>	<b>Contribution GIP en nb d'agents et ETP <i>(complété par le GIP LE)</i></b>	<b>Engagement sur les livrables ou actions associés</b>
	2028 (Lancement de l'étude)		